

<https://www.rpvconseil.com/spip.php?article38>



Gestion de la Paye

- Nos Missions -

Date de mise en ligne :

Copyright © cabinet rpv conseil - Tous droits réservés

<div style="text-align: justify">

Confiez-nous

l'administration de la paie de votre entreprise, ainsi vous vous libérez de la complexité de la paie et vous vous garantissez afin d'atteindre fiabilité, exactitude, respect des délais et bien plus encore.

- Nous préparons vos bulletins de salaire conformément à la loi et à votre convention collective dont nous suivons l'évolution.
- Nous calculons et déclarons vos cotisations sociales mensuelles ou trimestrielles et préparons vos déclarations annuelles (DADS-U), Taxe apprentissage, Formation professionnelles continues.
- Nous étudions et préparons, si vous le souhaitez, vos contrats de travail et procédures sociales des salariés.
- Nous préparons les documents à remettre au salarié en début et fin de contrat.
- Nous vous assistons lors des contrôles U.R.S.S.A.F (Mission complémentaire).
- Nous pouvons élaborer une Mission d'audit social auprès de votre entreprise afin de vous aider à mieux gérer le domaine social.

Et pour encore plus d'efficacité, nous mettons à votre disposition tous les moyens modernes de communication : envoi des bulletins de salaires et des cotisations sociales par mail, télédéclaration et télérèglement des cotisations sociales...